

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Propane

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Propane
Code du produit	Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Destiné à la combustion dans des systèmes de combustion approuvés pour le gaz liquéfié dans les zones commerciales et privées
--	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	FLAGA Suisse GmbH Ringstrasse 14 CH-9200 Gossau Tel. +41 (0)71 388 00 60 info@flaga.ch www.flaga.ch
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
-------------------------------	-----------------------

Date d'émission	11.11.2020
-----------------	------------

Version	GHS 1
---------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Gaz inflammables, Catégorie 1, H220 Gaz comprimé, H280
---	---

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
----------------------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H220: Gaz extrêmement inflammable. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P377: Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. P381: En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. P410+P403: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Aucun(e).
2.3. Autres dangers	Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Gaz liquéfié extrêmement inflammable.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Hydrocarbons, C3; Petroleum gas		Press. Gas H280, Flam. Gas 1 H220	No.-CAS: 68606-26-8 No.-CE: 271-735-4 No.-Index: 649-094-00-0
Propane	> 90%	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	No.-CAS: 74-98-6 No.-CE: 200-827-9 No.-Index: 601-003-00-5 No REACH: 01-2119486944-21-xxxx

hydrogen sulphide	< 0.02%	Acute Tox. 2 H330, Aquatic Acute 1 H400, Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	No.-CAS: 7783-06-4 No.-CE: 231-977-3 No.-Index: 016-001-00-4
Carbon monoxide	< 0.02%	Repr. 1A H360 (D), Acute Tox. 3 H331, STOT RE 1 H372, Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	No.-CAS: 630-08-0 No.-CE: 211-128-3 No.-Index: 006-001-00-2
1,3-butadiene; buta-1,3-diene	< 0.01%	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	No.-CAS: 106-99-0 No.-CE: 203-450-8 No.-Index: 601-013-00-X

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Un examen médical est nécessaire même s'il ne s'agit que de présomption d'intoxication. Les personnes qui ont inhalé les gaz ou les fumées produits par un feu ou qui ont été en contact avec la substance peuvent ne pas avoir de symptômes immédiats. Elles doivent être amenées chez un médecin auquel on présentera cette carte. Le patient doit être placé sous surveillance médicale pendant au moins 24 heures.

Contact avec la peau L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Ne frottez pas les parties congelées du corps, mais couvrez-les de bandages stériles. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Pas de précautions spéciales.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Le contact peut provoquer des brûlures de froid, des gelures et/ou des brûlures chimiques avec des dommages graves pour la peau. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Asphyxie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Extrêmement inflammable. Faire attention à l'étalement du gaz au sol (plus lourd que l'air) et à la direction du vent. En cas de chaleur intense ou d'incendie, les récipients fermés risquent d'exploser en raison de l'augmentation de la pression.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Faire attention à l'étalement du gaz au sol (plus lourd que l'air) et à la direction du vent.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Ventiler la zone. Faire attention à l'étalement du gaz au sol (plus lourd que l'air) et à la direction du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit frais et ombragé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Propane (CAS 74-98-6)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	1000 ppm TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	1800 mg/m ³ TWA [MAK]
	4000 ppm STEL [KZW]
	7200 mg/m ³ STEL [KZW]

hydrogen sulphide (CAS 7783-06-4)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
--	----------------------------

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	5 ppm TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	7.1 mg/m ³ TWA [MAK]
	10 ppm STEL [KZW]
	14.2 mg/m ³ STEL [KZW]
EU - Occupational Exposure (2009/161/EU) - Third List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs	10 ppm STEL
	14 mg/m ³ STEL

EU - Occupational Exposure (2009/161/EU) - Third List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	5 ppm TWA
	7 mg/m ³ TWA

Carbon monoxide (CAS 630-08-0)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group B
--	----------------------------

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	30 ppm TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	35 mg/m ³ TWA [MAK]
	60 ppm STEL [KZW]
	70 mg/m ³ STEL [KZW]
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	5 % Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Carbon monoxide in hemoglobin [N, T, X]

1,3-butadiene; buta-1,3-diene (CAS 106-99-0)

Propane

Date d'impression
11.11.2020

GHS 1

5 / 12

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	2 ppm TWA [MAK] 4.4 mg/m ³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Carcinogens	Category C1A carcinogen
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Mutagens	Category 1B mutagen
EU - Occupational Exposure (2004/37/EC) - Limit Values for Occupational Exposure - TWAs	2.2 mg/m ³ TWA 1 ppm TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques

Protection des mains

L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures. Gants de velours de coton SECS.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Gaz comprimé liquéfié.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	-190 °C
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	-42 °C à la pression atmosphérique
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	2.1 % - 9.4 % (vol)
Point d'éclair:	Non déterminé.

Température d'auto-inflammation:	455 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	non applicable
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	insoluble (Eau) soluble (Les hydrocarbures)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	8.3 bar @ 20 °C / 10.8 bar @ 30 °C / 17.2 bar @ 50 °C
Densité et/ou densité relative:	510 kg/m ³ @ 15 °C (liq)
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'éclatement du récipient.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Températures supérieures à 50 °C.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Hydrocarbons, C3; Petroleum gas (CAS 68606-26-8) Inhalation LC50 Rat = 658 mg/L 4 h(NLM_CIP)
	Propane (CAS 74-98-6) Inhalation LC50 Rat > 800000 ppm 15 min(EPA_AEGL)
	hydrogen sulphide (CAS 7783-06-4) Inhalation LC50 Rat = 700 mg/m ³ 4 h(WHO)
	Carbon monoxide (CAS 630-08-0) Inhalation LC50 Rat = 1807 ppm 4 h(NLM_CIP)
	1,3-butadiene; buta-1,3-diene (CAS 106-99-0) Inhalation LC50 Rat = 285 g/m ³ 4 h(NLM_CIP)
	Oral LD50 Rat = 5480 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas d'irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Une classification selon la toxicité pour l'embryon n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Une classification selon la toxicité pour la fertilité n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables	par inhalation
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact peut provoquer des brûlures de froid, des gelures et/ou des brûlures chimiques avec des dommages graves pour la peau. L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Lassitude Somnolence
Autres données	Le gaz réduit la teneur en oxygène disponible à la respiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
hydrogen sulphide (CAS 7783-06-4) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.0448 mg/L [flow-through] LC50 96 h Pimephales promelas 0.016 mg/L [flow-through]
12.2. Persistance et dégradabilité	Le produit est dégradé dans l'atmosphère.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Peut s'évaporer rapidement. Se décompose rapidement au contact de la lumière.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. No de déchet suivant le CED: 16 05 04 - Gase in Druckbehältern.
Emballages contaminés	Éliminer comme le produit non utilisé. Le récipient vide est dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU	UN 1965
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	UN 1965. Nom d'expédition des Nations unies: HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (MÉLANGE C). Classe 2. Étiquettes ADR/RID 2.1. Code de classement 2F. Numéro d'identification du danger 23. Quantité limitée 0. Quantité exceptée E0. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (B/D).

IMDG	<p>UN 1965. Nom d'expédition des Nations unies: HYDROCARBON GAS MIXTURE, LIQUEFIED, N.O.S. (MIXTURE C). Classe 2. Étiquettes IMDG 2.1. Quantité limitée 0. Quantité exceptée E0. No EMS F-D, S-U. Polluant marin: Polluant marin: Non..</p>
IATA	<p>UN 1965. Nom d'expédition des Nations unies: Hydrocarbon gas mixture, liquefied, n.o.s. (Mixture C). Classe 2. Étiquettes IATA 2.1. Instructions de conditionnement (avion de ligne): forbidden. Instruction d'emballage (LQ): forbidden. Instructions de conditionnement (avion cargo): 200 (150 kg).</p>
Navigation fluviale ADN	<p>UN 1965. Nom d'expédition des Nations unies: HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (MÉLANGE C). Classe 2. Étiquettes ADN 2.1. Code de classement 2F. Quantité limitée 0. Quantité exceptée E0.</p>
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	<p>Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = nwg. Classe de stockage 2. (CH) VOC (CH) = 100%</p>
------------------------------------	---

Hydrocarbons, C3; Petroleum gas (CAS 68606-26-8)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited (containing >0.1% w/w Butadiene)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 28. (K) Use restricted. See item 29. (K)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 4 - Mutagens: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2)	Present (K)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 1 - Carcinogens: Category 1A (Table 3.1) / Category 1 (Table 3.2)	Present (K)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Propane (CAS 74-98-6)	Present
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2711.1290, 2711.2990
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse hydrogen sulphide (CAS 7783-06-4)	Present (components of liquified petroleum gas may contain 30-40% unsaturates (propene, butenes))
TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
Switzerland - Air Pollution Control - Inorganic Substances - Gases or Vapors	Category Class 2
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Carbon monoxide (CAS 630-08-0)	Present ([231-977-3])
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 30.
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 5 - Reproductive Toxicants: Category 1A (Table 3.1) / Category 1 (Table 3.2)	Present
1,3-butadiene; buta-1,3-diene (CAS 106-99-0)	
Switzerland - Air Pollution Control - Carcinogens	Category C3 carcinogen
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 28. (D) Use restricted. See item 29. (D)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 4 - Mutagens: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2)	Present (D)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 1 - Carcinogens: Category 1A (Table 3.1) / Category 1 (Table 3.2)	Present (D)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Selon les informations du fabricant.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H220: Gaz extrêmement inflammable. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H330: Mortel par inhalation. H331: Toxique par inhalation. H360D: Peut nuire au fœtus. H372: Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.